

CUEILLETTE DES MONSTRES MÉNAGERS

Avec le printemps vient le temps du grand ménage. Vous vous demandez de quelle façon vous départir de vos encombrants ménagers? Voici les solutions qui vous sont proposées:

Vous pouvez aller porter vos encombrants aux écocentres, selon les horaires respectifs. Ce service est gratuit pour tous les résidents de la MRC de Charlevoix. Des frais s'appliquent aux rebuts de construction, rénovation et démolition uniquement.

COLLECTE DES MONSTRES MÉNAGERS SUR RÉSERVATION LES 18, 19 ET 20 MAI 2010: *une collecte spéciale des monstres ménagers sur réservation est offerte les 18, 19 et 20 mai prochains aux personnes qui ont des contraintes de transport. Il est important de réserver votre collecte avant le 14 mai pour que votre demande soit traitée en téléphonant au 418-435-2639, poste 6012.*

ÉCOCENTRE DE ST-URBAIN : ouvert du 15 avril au 15 novembre (mardi au samedi de 9h à 17h) et du 16 novembre au 14 avril (vendredi et samedi de 8h à 16 h).

ÉCOCENTRE DE BAIE ST-PAUL (ST-PLACIDE): ouvert le lundi, mercredi et jeudi de 9h à 17h fermé pendant l'hiver.

COLLECTE SPÉCIALE DE RÉSIDUS VERTS : la collecte sera effectuée dans la semaine du 24 mai 2010. Veuillez déposer vos résidus dans des sacs de plastique ou de papier, en bordure de la voie publique dimanche le 23 mai prochain. Merci de votre collaboration.

DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL « MIEUX CONSOMMER »

Au cours des dernières semaines, vous avez reçu le questionnaire **DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL « MIEUX CONSOMMER »** d'Hydro-Québec. En y répondant, vous faites les premiers pas vers une meilleure compréhension de votre consommation d'énergie. Dûment rempli, ce questionnaire permettra à Hydro-Québec d'analyser votre profil et de vous faire des recommandations personnalisées en vue de réduire ou d'optimiser votre consommation. Vous pourrez ainsi réaliser des économies d'énergie, tout en préservant votre confort.

Vous pouvez compléter le formulaire en ligne à l'adresse www.courantcollectif.com. Si vous n'avez pas accès à Internet ou si vous désirez obtenir de l'aide pour le compléter, veuillez communiquer avec Monsieur Claude Mathieu au 418-635-1053 d'ici le 15 mai prochain.

De plus, pour chaque formulaire rempli en ligne, Hydro-Québec remettra un montant de 35\$ à la bibliothèque pour son projet de réaménagement. Pour le formulaire papier transmis par la poste, ce montant sera de 30\$. Plusieurs parmi vous ont déjà retourné le questionnaire complété et nous vous en remercions. Cependant, il y a encore des foyers qui n'ont pas reçu le formulaire. À sa réception, nous sollicitons votre participation et vous demandons de bien vouloir le compléter et le retourner dans le meilleur délai possible. Merci !

LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) met en garde la population sur les dangers des brûlages printaniers. À l'approche de la saison des incendies de forêt, la SOPFEU souhaite sensibiliser les gens aux dangers que peut représenter le brûlage issu des travaux de nettoyage de terrains. « Encore trop souvent, les gens utilisent le feu pour se débarrasser des tas d'abattis, de branches ou de feuilles mortes. Malheureusement, tous les ans, il y a des pertes de contrôle, causant des dommages à la forêt ou encore aux infrastructures », indique le porte-parole de l'organisme, Monsieur Robert Lemay.

Avec les conditions hivernales peu communes que plusieurs régions du Québec ont connues, les incendies de forêt seront-ils plus hâtifs? À cette question, nul ne peut répondre avec certitude. En effet, les risques d'allumage sont liés aux conditions météorologiques rencontrées à court terme. Par exemple, des surfaces dégagées de neige depuis quelques semaines seront peu inflammables si des précipitations se produisent régulièrement.

Bien que nous ne puissions prédire ce que le printemps nous réserve dans le registre des incendies de forêt, voici quelques certitudes :

- **Au printemps, les risques se situent en surface.** Même si les profondeurs du sol sont humides, les feuilles mortes, l'herbe sèche et les broussailles peuvent allègrement propager le feu.
- **Au printemps, avec le soleil et le vent, l'inflammabilité grimpe en flèche.** En effet, les matières sèches qui recouvrent le sol retiennent peu l'humidité et s'assèchent rapidement.
- **Au printemps, les incendies qui menacent la forêt ne prennent pas nécessairement naissance en forêt, mais en bordure de celle-ci.** Bon nombre de sinistres surviennent ainsi à la jonction des zones résidentielles et forestières et constituent non seulement une menace pour les boisés, mais aussi pour les résidences et autres bâtiments.
- **Les conditions printanières, qui rendent la forêt particulièrement vulnérable, perdurent jusqu'à ce que la nouvelle végétation soit abondante pour retenir l'humidité.** Dans les régions au sud du fleuve, cette période se termine souvent à la fin mai, tandis que dans les forêts au nord du fleuve, il faut souvent attendre la fin juin.
- **Au printemps, les risques sont essentiellement liés à l'activité humaine,** puisque la foudre est peu fréquente. Les divers brûlages des résidants provoquent généralement près de la moitié des incendies combattus avant la fin mai.

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) invite tous les résidants et amateurs de plein air à faire preuve de vigilance lors de leurs activités printanières.



Le règlement 31-04 de la municipalité stipule qu'à l'intérieur des limites municipales, il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé ou public **sans avoir préalablement obtenu un permis de la municipalité.** Sauf s'il s'agit d'un feu de bois effectué dans un foyer spécialement conçu à cet effet et qu'il n'existe aucun avis d'interdiction émis à des fins de sécurité, soit par le gouvernement du

Québec ou ses mandataires, soit par la municipalité elle-même.



DU CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Un échange de livres vient tout juste d'avoir lieu en date du 3 mai. Cette rotation, la première de l'année, nous apporte quelques 600 nouveaux titres à découvrir. Les livres resteront sur les tables jusqu'au 10 mai pour vous permettre de bouquiner plus facilement.

Le service de prêts entre bibliothèques (PEB) est de nouveau disponible dans une version grandement améliorée. Les prêts se font directement de bibliothèque à bibliothèque et ne transitent plus par la centrale de prêts à Québec, ce qui accélère de beaucoup le débit. Grâce à votre NIP, vous pouvez enclencher vous-même le processus des PEB. Renseignez-vous auprès des bénévoles. Les demandes spéciales sont également de nouveau possibles.

L'Espace Claude Le Sauter accueillera, du 2 mai au 20 juin, une exposition collective d'une dizaine d'artistes du groupe **Images des Éboulements**. Par la suite, pendant tout l'été, l'espace sera occupé par une **exposition sur Mgr F.-A.-Savard** préparée par le Centre d'archives de Charlevoix à partir de leurs propres documents d'archives et de ceux de la Papeterie Saint-Gilles. À voir : la chaise de Menaud.

Voici quelques statistiques montrant l'évolution de la bibliothèque sur 5 ans.

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de prêts	2263	2394	2706	3729	4373
Prêts par habitant			2,2	2,9	3,4
Prêts par usagers			11,7	19,5	20,1
% de la population			16,3%	15,5%	20,24%

En 2008, nous étions dans la moyenne de notre groupe de référence (municipalités de 1000 à 1500 habitants) pour le nombre de prêts par habitant (3.4), et pour le nombre d'habitants inscrits à la bibliothèque (15.4%), mais en dessous de la moyenne pour le nombre de prêts par usager (21.9). La moyenne de fréquentation d'une bibliothèque est de 36%, 50% en Colombie britannique et 55% au États-Unis.

La bibliothèque s'est dotée d'un logo, qui apparaît en en-tête du présent texte, pour identifier ses interventions et rendre plus visible sa présence. Le logo est œuvre de Luc Chartier, un bénévole de la bibliothèque.

Horaire : dimanche : de 13h00 à 15h30, mardi : de 18h30 à 20h, mercredi : de 13h à 15h30.

Téléphone : 419 635-2586 **Courriel** : bibliotheque@leseboulements.com

Horaire d'été: la bibliothèque sera fermée du 23 juin au 3 juillet. Elle sera ouverte seulement le dimanche, de 13h à 15h30 du 4 juillet au 29 août inclusivement. L'horaire régulier reprendra le 7 septembre.

Nous allons changer de système téléphonique et de numéro de téléphone incessamment. Notre nouveau numéro sera le (418) 489-2990. L'ancien numéro a cours jusqu'à nouvel ordre.

CAMP DE JOUR



Le Camp Le Manoir offre à nouveau cette année la possibilité aux jeunes de la municipalité de participer à un camp de jour pendant la période estivale. Si vous désirez inscrire votre enfant à des activités très diversifiées et appréciées par les jeunes, il est temps de passer à l'action et de communiquer avec le responsable du camp au 418-635-2666.

La municipalité rembourse aux parents un montant de 4\$ par jour par enfant pour les deux premiers enfants et de 5\$ par jour par enfant pour les autres enfants d'une même famille inscrits au camp. Ce remboursement est alloué aux résidents de la municipalité seulement.

SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ



La Semaine de la municipalité fête son 22^e anniversaire et se déroulera du 30 mai au 5 juin 2010. Cette année, la Semaine de la municipalité est axée vers le développement durable écoresponsable.

Au cours des dernières années, plusieurs activités vous ont été proposées, telles que la visite des installations du réseau d'aqueduc, des bureaux municipaux, des points touristiques de St-Joseph-de-la-Rive et des Éboulements ainsi qu'un marché aux puces et un marché d'artisans du terroir.

Malgré tout le travail nécessaire à l'organisation de ces activités, la participation de nos citoyens a malheureusement été très faible.

Cette année, nous envisageons de préparer à nouveau un marché aux puces accompagné d'un marché d'artisans locaux, samedi le 5 juin prochain. **Cependant, cette activité est conditionnelle à une inscription suffisante de participants.** Nous lançons donc un appel à toutes les personnes intéressées à réserver une table pour le marché aux puces ou promouvoir des produits du terroir à communiquer avec nous d'ici le 15 mai prochain au 418-635-2755. Advenant un manque de participation, l'activité sera annulée.

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

248, rue du Village
Les Éboulements, Qc
G0A 2M0

Téléphone : 418-635-2755
Télécopie : 418-635-2520
Messagerie : municipalite@leseboulements.com



Retrouvez-nous sur le web!

www.leseboulements.com

MAIRE : BERTRAND BOUCHARD
CONSEILLERS : LISE SAVARD
RUTH TREMBLAY
RÉGIS PILOTE
GUY TREMBLAY
LYNE GIRARD
DIANE TREMBLAY

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL: **Lundi, 3 mai 2010**
Lundi, 7 juin 2010
Lundi, 5 juillet 2010

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H00 ET DE 13H00 À 16H30. Veuillez prendre note que le bureau sera fermé le 24 mai, le 24 juin et le 2 juillet 2010.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE: LINDA GAUTHIER
ADJOINTE À LA DIRECTION : DANIELLE TREMBLAY
SUPERVISEUR GÉNÉRAL ET CHEF POMPIER: GRÉGOIRE BOUCHARD
AGENTE DE PROJET: HÉLÈNE THIVIERGE
INSPECTEUR EN BÂTIMENT: JEAN-PAUL PILOTE

Monsieur Pilote est présent le mardi de 8H30 à midi et de 13h00 à 16h00 et le mercredi de 13h30 à 16h00.

SERVICE D'URGENCE : 9-1-1
SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE FEU) 418-635-1215

LES PETITES ANNONCES

Le club de l'Age d'or les Blés Mûrs des Éboulements vous invite à participer aux activités suivantes:

Mercredi, 5 mai: Dîner de la Fête des Mères
Mardi, 11 mai: Baseball poche à Québec
Mercredi 12 mai: Activités régulières
Mercredi, 19 mai: Assemblée générale annuelle
Mercredi, 26 mai: Activités régulières
Samedi, 29 mai: Souper de fin de saison suivi d'une soirée avec l'orchestre Rachelle
Dimanche, 9 mai à la salle municipale: Brunch de la Fête des Mères organisé par les Chevaliers de Colomb des Éboulements